



Communiqué de presse

Pour la FNIL, le développement de l'industrie laitière dans les territoires est fragilisé par le contournement des lois Egalim par les distributeurs via leurs centrales d'achat européennes

Paris, le 25 septembre 2025 - Dans un environnement politique et géopolitique incertain, la Fédération nationale de l'industrie laitière (Fnil), en collaboration avec la Banque de France, publie une étude inédite qui éclaire avec précision sur la situation économique et financière des laiteries et fromageries françaises qu'elles soient PME, ETI ou grands groupes. Cette analyse met en lumière une industrie laitière solide, créatrice de valeur, bien implantée dans les territoires, performante à l'export, mais dont les marges restent structurellement limitées par rapport aux autres secteurs de l'agroalimentaire.

Un rôle central dans l'économie nationale

L'industrie laitière représente **un chiffre d'affaires de 18 milliards d'euros, 36 000 emplois** répartis dans des territoires très souvent ruraux, et **un tiers du chiffre d'affaires** de l'agroalimentaire français. L'industrie laitière s'appuie sur un maillage territorial dense, des outils de production modernes et une forte capacité d'exportation (**trois entreprises sur quatre exportent, y compris parmi les PME**), lui permettant de contribuer directement à la souveraineté alimentaire du pays.

Un modèle redistributif exemplaire

L'industrie laitière se distingue par une répartition équitable de la valeur : les éleveurs bénéficient d'un prix du lait qui a augmenté de 35% au cours des 3 dernières années, un investissement fort dans les ressources humaine (64 % de la valeur ajoutée produite vs 59 % pour les IAA) et une part modérée de la valeur ajoutée (10 %, contre 14 % dans le reste de l'agroalimentaire) redistribuée aux actionnaires. Ce modèle vertueux mérite d'être valorisé et consolidé.

Des marges à sécuriser pour pérenniser l'investissement

Malgré ses nombreux atouts, l'industrie laitière affiche des marges nettes réduites : 1 %, contre 3 % en moyenne dans l'agroalimentaire, ce qui la rend extrêmement sensible aux fluctuations externes (coûts de l'énergie, coût des matières premières, contexte géopolitique). Pour

renforcer sa capacité d'investissement et d'innovation, il est essentiel de préserver pour l'ensemble des acteurs de la filière une juste valorisation de ses produits.

Recentrer les négociations commerciales dans le cadre national

Alors que débutent les négociations commerciales pour 2026, la Fnil s'inquiète du contournement inacceptable par les distributeurs des lois Egalim via les centrales d'achat européennes, en particulier concernant la sanctuarisation de la matière première agricole.

Aujourd'hui, **4 milliards de litres de lait transformés en produits laitiers par les entreprises adhérentes à la Fnil échappent aux lois nationales**. En 2027, si rien n'est fait, **plus de 6 milliards de litres** de lait seront concernés.

La Fnil propose donc que les négociations des produits agroalimentaires majoritairement composés de matières premières agricoles collectées, transformées, distribuées et consommés en France aient lieu exclusivement en France.

Pour François-Xavier Huard, Président Directeur Général de la Fnil : *« Je ne peux pas accepter que l'on sacrifie l'industrie laitière et ses éleveurs partenaires sans rien faire. On ne peut pas parler de souveraineté alimentaire à longueur de journée et brader à la fois notre agriculture et notre industrie en la laissant échapper à la loi française ».*

Contact presse :

Charles Collet : charles.collet@comfluence.fr - 01 40 07 98 25

Hélène Milesi : helene.milesi@comfluence.fr – 06 71 73 92 06

A propos de la fnil :

La Fédération Nationale des Industries Laitières (fnil) est le porte-parole des entreprises laitières privées. Elle représente une centaine d'entreprises, implantées dans toute la France, qui emploient 36 000 personnes sur l'ensemble du territoire et réalisent un chiffre d'affaires de 18 milliards, dont 40 % à l'exportation.